N° 201 Jeudi 24 Août 1848. 19me Année

PRIX DE L'ABONNEMENT :
PAR TRIMESTRE :
La Haye . fl. 2
La province . . . fl. 2 50 d'avance.
. . . 1.50 timbre
. . . par la poste fl. 3.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Spui*, N° 15.
Les abonnements et annonces
Chez M. van Weelden
et chez les héritiers
braires, *Lange Poôten*,
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *franc de port*.

PARIS, MERCREDI 23 AOUT.

Revue Politique.

Nous n'avons aujourd'hui que peu de nouvelles d'Italie. Tous les journaux de la presse italienne qualifient avec la plus grande énergie la conduite tenue par la république française contre la [illegible]. Il n'est pas d'injures qu'ils ne prodiguent au parti [illegible]. Leurs articles sont empreints d'une telle aigreur que la plupart ne pourraient, grâce aux lois d'août, être reproduits par les feuilles françaises, si elles ne veulent s'exposer à une suspension immédiate.

Les lettres particulières de Turin annoncent que le roi Charles-Albert [illegible] nouvelles levées d'hommes [illegible] de son armée sur un pied formidable pendant l'armistice de 45 jours. Il aurait déclaré qu'il n'accorderait à l'Autriche aucune concession, ayant rapport au Piémont proprement dit, et qu'il recommencerait plutôt la guerre que d'accepter aucune condition de paix humiliante.

Le commandant de Peschiera paraissait refuser d'ouvrir cette place aux Autrichiens, déclarant ne reconnaître à personne, pas même au roi Ferdinand, le droit de céder aucune partie du territoire ; mais nous recevons aujourd'hui la nouvelle que les troupes autrichiennes sont entrées le 13 dans cette place.

La nouvelle du fait d'armes des Bolonais a provoqué un grand enthousiasme à Rome. La chambre des députés leur a voté des remercîments dans sa séance du 11 août. L'agitation est, du reste, très-grande dans tous les Etats romains, on parle même de la nécessité où se trouverait prochainement le Pape de quitter Rome, et l'on ajoute que le gouvernement français a envoyé un [illegible] à vapeur à Civita-Vecchia, avec ordre de se tenir à la disposition du Souverain Pontife. Ce bruit mérite confirmation.

D'après une correspondance de Paris, la médiation française entrerait dans une nouvelle phase. On sait que [illegible] vicaire de l'empire, dont nous avons annoncé [illegible], est déjà rendu à Paris. Notre [illegible] dit le journal *la Presse*, [illegible] que la mission [illegible] consiste à changer complétement la [illegible] proposé de cette médiation. Ce ne serait plus la ligne de l'Adige, mais celle du Mincio qui devrait être proposée.

Une nouvelle extraordinaire nous parvient de Venise. Le 6 août, on a, pour nous servir de l'expression de notre correspondant, [illegible] la république et remis les clés de la ville aux deux [illegible] représentant Charles-Albert. Le drapeau vénitien [illegible] mais à peine [illegible] la reddition de Milan et la retraite de l'armée piémontaise [illegible] le Tessin, qu'on a de nouveau proclamé la république. [illegible] a remis à la tête du gouvernement, tout en [illegible] qu'à son avis la république ne pourrait se [illegible] l'état actuel des choses.

La question italienne a été jetée de nouveau avant-hier à la tribune de l'Assemblée nationale de France. Des éclaircissements [illegible] demandés à ce sujet au gouvernement [illegible] en vain. Le chef du pouvoir exécutif s'est renfermé dans le silence absolu que lui imposent les convenances diplomatiques.

Dans la même séance, M. Ledru-Rollin, provoqué [illegible] s'est expliqué enfin sur l'emploi des fonds de[illegible] gouvernement provisoire. L'ex-ministre de l'intérieur s'est exprimé avec une grande violence. Mais il a eu soin de noyer sa prétendue justification dans un flux de périodes retentissantes. Il a avoué, ce que l'on sait du reste, que les frais des expéditions contre la Belgique et la Savoie ont été soldés par le gouvernement, en ajoutant toutefois que ce moyen lui avait semblé le plus [illegible] de se débarrasser des [illegible] étrangers. On leur a donné la route, mais les armes [illegible] munitions et [illegible] n'a pas insisté davantage afin de jeter [illegible] sur [illegible] faits.

On lit dans votre correspondance particulière de Paris de très-justes réflexions sur les deux incidents qui ont signalé cette [illegible] de l'Assemblée nationale.

[illegible] journaux, le *Représentant du Peuple*, le *Père Duchêne*, la *Vraie République* viennent d'être, pour la [illegible] suspendus par les feuilles, à l'exception du *Napoléon*, qui manifeste des tendances légitimistes très prononcées, appartiennent toutes à la république rouge.

Des mesures de précaution ont encore été prises avant-hier à Paris. Des forces nombreuses ont été déployées aux abords du palais législatif, et sur divers points de la capitale. Ces mesures [illegible] de vives inquiétudes. On en est revenu aux craintes [illegible] juin. Les craintes sont les mêmes [illegible] tous les esprits, [illegible] publication des [illegible] de l'enquête continue. Elle est de [illegible] à impressionner [illegible] des esprits qui, dans les circonstances actuelles, sont [illegible] accessibles à tout ce qui peut, [illegible] les agiter, car ils [illegible] nous ajouter à leur agitation. [illegible] l'impression des esprits [illegible] quelque sorte de préparer la séance où les personnages [illegible] mis en scène par l'enquête [illegible] viendront à la tribune. La lecture des pièces se changera [illegible] débats. Devait-on y consentir ?

Il fallait nécessairement, lorsque des faits coupables, criminels se sont produits dans la rue, dans toute la ville ensanglantée, [illegible] insurrection est venue dans le sein même de l'Assemblée [illegible] pour la détruire d'une main sacrilége, il fallait [illegible] coupables avoir connu l'action, connaître la pensée [illegible] en toute chose ; est-ce qu'on ne remonte pas à [illegible] désastres [illegible] pour [illegible] l'effet, pour que l'effet, avec tous ses [illegible] ne se reproduise pas.

L'enquête [illegible] produire, qu'un livre d'histoire utile à [illegible] l'expérience, pour que les uns s'arrêtent dans la voie du désordre et deviennent plus circonspects, parce qu'on les connaît maintenant, les autres plus vigilants qu'ils ne l'ont été, parce qu'ils savent sur qui doit se porter leur vigilance. Cette histoire révèle toutes les idées, toutes les opinions, toutes les utopies, toutes les passions que la révolution de février a mis en ébullition. Cette histoire montre les différentes factions qui, dans la république même, se combattaient, les unes pour l'entraîner vers des abîmes pleins de sang ; d'autres pour la retenir sur cette pente fatale. D'un côté, des hommes qui marchaient à plaisir dans l'anarchie ; d'un autre côté, des hommes qui tentaient par de courageux efforts de faire entrer la république dans les voies de l'ordre, du moins de l'ordre [illegible]

[illegible] résume [illegible] amère tristesse les désolantes [illegible] documents publiés par la commission d'enquête.

« Nous voulons garder sur les noms et sur les hommes le degré de réserve que la justice nous impose. Mais, à travers les révélations de la commission d'enquête, nous voyons quelque chose que des noms propres, que des individus, que des partis. Nous voyons tout un état moral dont l'aspect nous arrache un cri d'épouvante et de douleur. C'est en vain que nous voudrions fermer les yeux devant l'éclair funèbre dont la société tout entière est illuminée, depuis la base jusqu'au faîte, dans ses palais et dans ses cavernes. Que va dire, hélas ! l'univers qui nous regarde ? Que diront-ils, ceux qui déjà montraient aux peuples, comme un avertissement et une leçon terrible, le spectacle de nos souffrances, de nos déchirements et de notre misère ? Comment, c'est de la bouche des chefs du peuple, de ceux qui ont vécu, grandi, conspiré, combattu avec lui, que tombent ces horribles aveux ! est-il donc vrai qu'il y ait sous le soleil, à la face de la nature, une horde de 400,000 hommes tout prêts à faire table rase de cette ville surnommée autrefois la capitale de la civilisation ? 400,000 travailleurs, dites-vous, qui feraient plutôt disparaître Paris que de reculer, et qui accompliraient leur œuvre avec une [illegible] d'allumettes chimiques ! Et c'est à ce peuple que l'on dit : Travailles tôt ; tu seras riche, heureux, tu seras le premier ! parce que tu as été le dernier ! Et le jour où il se lasse d'attendre, et où il reconnaît le mensonge de ces coupables promesses, alors il prend le fusil, retourne les pavés, et secoue le drapeau rouge ; alors les hommes s'entretuent ; alors les femmes et les enfants pleurent ; alors le travailleur, sans feu ni lieu, ni Dieu, tombe en poussant ce cri épouvantable que vous avez lu : « Vengez-moi, et pillez ! » et s'en va rejoindre son Créateur avec cette dernière imprécation.

» Et en haut, [illegible] une sorte d'éblouissement universel ; quelque chose comme ce vertige qui prend la tête au sommet des balcons et des tours ; quelques hommes emportés sur une montagne russe, et qui la descendent en fermant les yeux ! Au milieu de cette mêlée générale, nous ne cherchons pas de coupables ; les individus sont absorbés et noyés dans les événements, et la liberté humaine est comme [illegible] par la main de l'Histoire. Mais quel spectacle que celui [illegible] ardent, nerveux, qui se joue dans les régions du pouvoir, [illegible] monstrueux, intellectuel et politique et social ! Autour [illegible] vous les [illegible] pâlots, enflammés et fiévreux. Ils [illegible] la tasse, ils n'ont qu'un mot dans la bouche : [illegible] vous disent : « Si je suis [illegible] me, [illegible] toujours le temps de me brûler la cervelle [illegible] verbe [illegible] Malédiction ! quand la sibylle apporte deux ou trois feuilles, n'en tire une au sort, et voit lancé à toutes les extrémités du pays le bulletin de la terreur et de l'anarchie. Et la liberté, et l'autorité, que deviennent-elles au milieu de cette confusion ? Elles tombent en lambeaux dans les mains qui se les disputent ; et pour dernière et suprême raison apparaît toujours le grand argument : des coups de fusil. « Appelez vos hommes, nous appellerons les nôtres, et nous descendrons dans la rue ! » Voilà le dernier mot ; et ce mot se disait tous les jours. Vous souvenez-vous de la ballade allemande, quand l'élève du magicien, qui a surpris le secret de son maître, veut comme lui commander à la nature ? Il ordonne à un bâton d'aller chercher de l'eau ; l'instrument docile obéit, mais il marche toujours, apporte toujours de l'eau et va submerger la maison. L'imprudent qui a évoqué cette force cachée veut en vain l'arrêter, hélas ! il a oublié les paroles magiques ; éperdu, il lève les mains vers le ciel et s'écrie : « O mon seigneur et maître ! sauvez-moi du danger ! j'ai » osé évoquer vos esprits, et je ne puis plus les retenir ! »

» Oui, c'est un spectacle terrible, ô sophistes ! mais ne dites pas que c'est un spectacle sublime. Plût au ciel que ce ne fût pas la réalité et que ce ne fût qu'un cauchemar ! Ainsi soit-il ! c'est écrit. »

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GÉNÉRAUX.

DISCUSSION SUR LA [illegible] LOI-FONDAMENTALE.

L'ordre du jour est la discussion du projet IV (*Culte*).

M. van Naamen a ouvert la séance par un discours contre le projet. L'honorable membre dit qu'il a été un de ceux qui se sont élevés dans le rapport des sections contre l'art. 8, qui autorise les communions religieuses à correspondre avec leurs chefs sans l'intervention du gouvernement. On n'aurait pas dû soumettre à la Chambre actuelle, qui est sur le point de se séparer, des questions de cette importance, de celle relative au culte. C'était à une nouvelle Chambre, qui doit être, dit-on, la véritable expression du pays, qu'appartenait cette discussion. L'orateur dit qu'il déplore que la commission royale du 17 mars ait soulevé cette question, et qu'elle se soit tant hâtée de livrer son travail à la publicité. Elle a appelé l'attention du public sur ce point, ce qui est d'autant plus déplorable, à ses yeux, que le gouvernement a eu, pour ainsi dire, les mains liées par l'opinion exprimée par la commission. Il partage complétement la manière de voir sur ce point de l'ancien ministre Schimmelpenninck, énoncée dans son rapport au Roi. La commission constituante aurait dû abandonner cette question à la législation ordinaire, et aurait dû se borner à ne faire entrer dans la Loi-Fondamentale que des dispositions générales. On a été imprudent en proposant l'art. 8 du projet qui supprime les droits du *placet* dans le moment actuel, où les esprits s'exaltent si facilement. Si le gouvernement pensait qu'une communion religieuse eût à se plaindre, rien n'était plus naturel que de chercher à y remédier par la loi ; mais il fallait proposer cette loi à la nouvelle législation, car, aux yeux mêmes du gouvernement, la Chambre actuelle n'est qu'une fiction. La majorité de la Chambre actuelle a fait connaître son opinion par le vote qu'elle a émis lors des discussions sur le Code pénal en 1847, et elle ne peut pas maintenant démentir ce qu'elle a dit alors. Que le gouvernement ne se fasse pas illusion à ce sujet : le *placet* n'est pas institué contre la liberté religieuse ; c'est seulement une garantie pour la société. On ne saurait invoquer ici les lois de la Belgique ; chez nous chacun tient fortement au maintien de ses droits religieux, et surtout lorsqu'il s'agit d'un droit qui paraît intimement lié avec le droit public.

L'adoption du principe proposé par le gouvernement lui paraît tout-à-fait incompatible avec l'indépendance de l'Etat, et c'est à tort qu'on a dit que le *placet* était un droit constitutionnel que la censure du *placet* est nécessaire, et [illegible] maintenant on doit changer notre législation civile qui dans l'art. 431 du code dit qu'aucune sentence émanée des tribunaux étrangers ne peuvent être mis à exécution dans le royaume, sans le *placet* on verra exécuter ici des arrêtés [illegible] le [illegible] tient rappelle que c'est le Pape Léon [illegible] le concordat de 1827, a reconnu le droit de *placet*.

M. *de Jong* appuie le projet du gouvernement. On peut maintenir le *placet* dans notre pays, où l'on voit depuis si longtemps régner la plus parfaite harmonie entre les habitants des différentes croyances ; ils demeurent tous sous le même toit et leurs relations sont amicales. Les débats qui ont eu lieu l'année dernière sur cette même question, ont fait un grand mal, et il est fâcheux qu'on les renouvelle encore aujourd'hui. Il n'a pas fait connaître ses vues sur le *placet* dans la discussion sur le code pénal, mais il doit le faire aujourd'hui. Si on ne maintient pas maintenir le droit de *placet*, on doit accorder [illegible] toutes les libertés auxquelles ils ont droit. Au reste, le *placet* est insuffisant pour atteindre le but qu'on se propose, il n'est donc qu'une vaine manifestation de sentiments hostiles. La société a des lois dans lesquelles elle trouve sa garantie contre tout abus ; faites des lois, mais ne [illegible] [illegible] lui donateur [illegible] l'opinion [illegible] [illegible] d'accord [illegible] ce [illegible] qu'il émet lui-même [illegible] relativement [illegible] n'est pas applicable, il ne s'agit pas pour les catholiques d'exercer des droits, il ne s'agit que de règlements concernant la religion.

Il félicite le gouvernement d'avoir, dans le projet en discussion, fait des concessions à tous. C'est ainsi que dans l'art. 5 il a eu soin de maintenir ce qui existe relativement à l'exercice du culte public, et dans l'art. 8 il a affranchi le clergé de l'[illegible] rable interdiction de pouvoir correspondre avec [illegible] [illegible] du projet produira un bien immense dans la nation. [illegible] *Smits* veut la soumission de l'église à l'Etat. Il croit dangereux la suppression du droit de *placet*.

M. *Mackay* prononce un long discours dans lequel il envisage la question religieuse sous toutes ses faces et se prononce pour le principe d'accorder une large liberté à tous les cultes.

M. *Wichers* défend également le projet de loi ; il rappelle ce qu'a dit l'année dernière le ministre de la justice lors des débats sur le Code pénal, savoir que jamais le gouvernement ne s'est vu obligé de faire usage du droit de *placet* ; l'honorable membre cite, à l'appui de son opinion, ce qu'a dit à cet égard Montesquieu.

M. *Heloma* dit que dans la discussion qui a eu lieu l'année dernière sur le Code pénal, il a déjà exprimé son opinion sur cette question, cette opinion est restée la même. On ne peut maintenir le *placet*, il faut accorder une égale liberté à toutes les confessions. C'est à la Chambre de donner un exemple de cette tolérance qu'il est si heureux de voir régner dans la nation.

M. *Van Dam van Isselt* dit que dans la discussion qui a eu lieu la semaine dernière, six orateurs ont fait l'honneur de répondre à ce qu'il avait dit sur la question du culte, ces orateurs se sont placés sur un terrain tout autre que celui qu'il avait lui-même choisi. Il était lui, sur le terrain de la politique, tandis qu'eux se trouvaient sur celui de la religion. Il ne veut pas entraver la liberté religieuse, il voterait même pour l'art. 8 s'il était convaincu que ses dispositions étaient nécessaires pour la liberté du culte catholique. Mais cette religion n'est-elle pas libre chez nous sous le régime de notre Loi-Fondamentale ? Ne voit-on pas partout des églises, des couvents, etc. ? Il est prêt à tout accorder pour la liberté religieuse ; mais il s'agit ici de la sécurité de l'Etat, et il [illegible] se montrer moins facile. On m'a dit, s'écrie l'honorable membre, que j'étais libéral, et je le suis en effet en tout. Oui, le libéralisme est un sentiment estimable, une vertu même ; mais [illegible] du libéralisme peut dégénérer en vice. Il faut donc [illegible] à la société contre les excès de la liberté ; le [illegible] ne doit pas donner à l'Eglise des armes dangereuses [illegible] déposséder du moyen d'établir le feu qu'elle [illegible] plus tard.

M. *Duymaer van Twist* dit [illegible] qu'ayant voté l'année dernière contre le projet [illegible] pénal, à cause de la disposition sur le *placet*, il croit pouvoir adopter le projet en discussion. Les questions ne sont pas les mêmes, là il s'agissait de faire une loi pénale contre les délits, ici il s'agit de décider s'il faut ou non maintenir un droit dans la Loi-Fondamentale, le

... le gouvernement ne se mêle pas de questions religieuses ni que le clergé se mêle de questions politiques. Eh bien, le ... point fondamental l'un et l'autre point.

Mr. de Wyn, van Panhuys et *Scheers van Haarencarspel* parlent dans le même sens.

Mr. Luyckenf Starting veut la liberté des religions, mais il ne veut pas voir l'Eglise dominer l'Etat; il trouve l'art. 8 du projet inutile, et il ne s'était pas attendu à ce que le gouvernement le proposât, le gouvernement ayant vu que cette question a été résolue par cette Chambre par 71 voix contre 15; car, quoi qu'en disent quelques orateurs, la question est aujourd'hui ce qu'elle était l'année dernière, celle du *placet*. Si cette correspondance des communions avec leurs chefs était indispensable à l'exercice du culte catholique, rien de plus juste que de l'accorder, mais ce n'est pas le cas, et fût-ce même encore le cas, il serait inutile d'insérer cet article dans la Loi Fondamentale, puisque tout ce qui a rapport à l'exercice de la religion y est accordé. Il est prêt à voter une loi séparée qui accorde ce qu'il ne croit pas devoir accorder dans la Loi Fondamentale, par cette raison qu'une loi peut être changée facilement si les circonstances le rendaient nécessaire, il n'en est pas de même de la Loi-Fondamentale. Il faut donc supprimer du projet actuel l'art. 8, ou le modifier dans le sens indiqué par quelques pétitionnaires de Leide.

« Une loi réglera les rapports entre l'Eglise et l'Etat. »

[illegible] le projet, bien qu'il eût désiré ne pas [illegible] des restrictions dans l'exercice public du culte.

M. Gouverneur votera également pour le projet La religion catholique ne doit pas être entravée. Les lois sont là pour garantir la société. Il ne partage pas l'opinion émise que la loi ferait des martyrs de ceux qu'elle poursuivra; ceux qui se rendent coupables de délits déterminés par la loi, ne sont pas des martyrs, ce sont des criminels.

M. Gevers van Endegeest entre dans de longs détails sur les changements qui se sont opérés depuis un demi-siècle, et cite à cet égard ce qui s'est passé en Angleterre relativement à l'émancipation des esclaves, qu'on aurait crue impossible jadis. Autrefois on croyait avoir tout fait en créant des droits différentiels pour protéger le commerce; Cobden vint et obtint la liberté du commerce; il a fait comprendre la nécessité que les nations doivent pouvoir commercer librement. Sous Louis XIV les protestants n'avaient point d'églises en France et le Rocher de Nîmes est encore là, pour attester la place où ils ont dû s'assembler pour prier. Aujourd'hui les protestants sont représentés à l'Assemblée; ils ont leurs églises; et il y a longtemps qu'on n'exécute plus les dispositions du Code pénal art. 207 et 208. En Angleterre on a émancipé les catholiques, et tout récemment encore on a affranchi la religion catholique des entraves dont elle était encore entourée. En Belgique, où autrefois il existait tant de difficultés à ce sujet, aujourd'hui la Constitution a affranchi complétement le culte; et que voyons-nous partout? la paix la plus parfaite. C'est ainsi que les temps ont changé. En 1827, lorsqu'on a proposé le Code pénal, on y trouvait toutes les dispositions sur le culte; celui présenté en 1842 ne contenait [illegible] dispositions sur la correspondance [illegible] n'en contient plus rien, et en 1848 la Loi-Fondamentale [illegible] liberté religieuse pleine et entière.

« On ne saurait le contester, c'est une vérité qu'il se manifeste aujourd'hui une tendance générale vers la liberté, et que bien des hommes ont dû changer et faire le sacrifice de leurs opinions. Quant à ce qu'a dit un honorable membre qu'il ne s'était pas attendu à voir le gouvernement présenter le projet actuel après le vote émis par la Chambre en 1847, lui, pour sa part, il ne s'en étonne nullement; c'est d'abord un autre gouvernement, et ensuite, un gouvernement libéral. Il donnera sa voix au projet, quoique n'ayant voté l'année dernière contre le Code pénal, parce qu'il ne contenait pas les dispositions sur le *placet*. Alors il ne s'agissait que de faire des lois pénales, tandis qu'aujourd'hui la Chambre est appelée à faire une constitution.

L'honorable membre termine son discours en disant qu'aujourd'hui on n'a plus besoin d'avoir les mêmes craintes qu'autrefois: Rome n'est plus ce qu'elle était jadis, pour vouloir s'immiscer dans la politique des autres Etats.

Plusieurs membres ont encore pris la parole, MM. *Cost Wonders et Golstein* contre, et MM. *Napet Muisaers* pour le projet; *M. Faber van Riemsdyk* a demandé des éclaircissements. La séance a été levée et renvoyée à ce soir.

S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, dont la santé a donné naguère des inquiétudes depuis deux jours, a passé une nuit [illegible]. Cependant nous sommes heureux de pouvoir dire que [illegible] S. A. R. se trouvait dans une situation [illegible]

— Son Altesse Royale Frédéric Guillaume *George Ernest* de Prusse, neveu de Sa Majesté la Princesse Frédéric des Pays-Bas, accompagné de Monseigneur le Comte de Perponcher, son adjudant, est attendu ce soir dans cette résidence à l'Hôtel de M. Stanislas.

— Hier soir il y a eu à Amsterdam une assemblée générale des actionnaires du chemin de fer rhénan sous la présidence de M. van Dam van Isselt. [illegible] actions ayant droit à 1215 votes, étaient représentées.

Les propositions faites par les actionnaires anglais dans la séance du 20 juin dernier ont été rejetées à l'unanimité des voix.

Le bilan de l'année a été approuvé à l'unanimité. Il résulte de cette pièce que la perte de l'exercice 1847/1848 a été de f 86,631.64. Cependant des éclaircissements donnés à cet égard ont démontré que ce déficit diminue par la circonstance que dans ce chiffre est comprise la rente payée sur environ 3800 obligations à 1/2 p. c. dont la société est possesseur.

Sur la proposition de M. Lipman, l'assemblée vote des remercîments à M. van Dam van Isselt pour la manière dont il a dirigé la séance.

Le 7 novembre prochain il y aura une nouvelle assemblée des actionnaires.

— Ce matin nous avons lu dans une correspondance particulière de l'*Indépendance belge*, la nouvelle extraite d'un journal [illegible] qu'une insurrection aurait éclaté en Russie. Nous n'en avons [illegible] mention dans notre bulletin de ce matin. La prudence [illegible] commandait de nous mettre en garde contre des nouvelles [illegible] lancées dans un certain but. C'est ainsi que dans notre [illegible] commentant la nouvelle, d'après les journaux allemands, d'une insurrection à Varsovie, nous avions engagé nos lecteurs à n'y pas ajouter une grande confiance.

La *Gazette de Cologne* qui nous arrive cette après-midi, contient un long article qui résume les bruits répandus par plusieurs journaux de l'Allemagne et relatifs au même fait, et d'après lesquels une insurrection aurait éclaté à la même heure à St-Pétersbourg et à Moscou. Ces nouvelles, suivant le dire de la feuille colonaise, auraient été apportées par des voyageurs.

Nous ne publions pas les détails que nous trouvons dans la *Gazette de Cologne* ni dans les autres journaux allemands, ayant de justes motifs de croire que ces nouvelles sont complétement erronées.

— Hier, vers les 5 heures de l'après-midi, est venu se perdre sur la côte de Scheveningue, en vue de la maison des Bains, un schooner anglais, l'*Euphon*, capitaine Joseph Hils, venant de Sunderland et en destination de Rotterdam, avec un chargement de houille. Quoique le temps fût orageux et la mer extrêmement houleuse, trois hommes des cinq qui composaient l'équipage, ont été à grand peine recueillis par un bateau de sauvetage; malheureusement les deux autres ont trouvé la mort dans les flots.

— Bien que le *Journal de La Haye* se soit fait une règle de n'admettre aucune pièce de vers dans ses colonnes, nous avons cru devoir faire cette fois une exception en faveur de nouvelle production de M. Clavareau, que lui a dictée [illegible] les circonstances actuelles; nous la publions plus loin sous la rubrique Articles communiqués.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL DE LA HAYE.)

PARIS, 24 AOUT. — La réaction lève la tête, la réaction déborde de toute part. Tel est le mot d'ordre qui retentit chaque jour dans les colonnes des journaux de la république rouge, ceux même dont la couleur est un peu moins prononcée le répètent comme à l'envi. Pour donner une apparence de vraisemblance, vous savez tous les contes bleus que l'on invente à plaisir tous les projets de conspirations légitimiste, orléaniste, régentiste, bonapartiste, etc., s'il fallait en croire ces honnêtes journaux, jamais la république n'aurait vu tramer contre elle de plus nombreux complots. Eh bien! tout cela n'existe que dans l'imagination de certaines gens et surtout dans les vœux de quelques autres, qui voudraient bien voir brouiller les cartes pour échapper, grâce à la confusion qu'entraîne après soi la guerre civile, au juste ressentiment qu'excite leur conduite mise à nu par les révélations accablantes des pièces de l'enquête.

Je puis vous assurer qu'il n'existe pas à Paris le moindre foyer de conspiration contre-révolutionnaire, que ni les partisans du duc de Bordeaux, ni ceux du comte de Paris, ni même ceux du prince Louis ne songent pour le moment à attaquer le gouvernement. La république n'est en butte à aucun complot, et s'il est des gens qui aspirent à la renverser dans un intérêt dynastique quelconque, jusqu'à ce jour leurs désirs n'ont pas pris une forme qui soit de nature à inspirer des inquiétudes.

Pourquoi crie-t-on si fort à la réaction? Je vous l'ai déjà dit, les véritables conspirateurs, les hommes de violence et d'anarchie, les débris vaincus, mais non détruits de l'insurrection de juin, s'irritent de voir la résistance que veut opposer à leurs projets le parti des hommes modérés, ils ne peuvent souffrir que ce parti s'oppose encore à ce qu'ils exploitent la France comme ils l'ont fait dans les jours d'anarchie qui ont suivi le 24 février; que, par la flétrissure de l'enquête, il soulève contre eux tout ce qui a encore en France le sentiment de l'honneur national si outrageusement foulé aux pieds par eux et leurs complices. Voilà le secret de toute cette indignation qui se produit sous toutes les formes dans la presse [illegible] depuis quelques jours, à la tribune et sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Nous avons eu à la séance de ce jour un échantillon de cette indignation. Un membre du comité des finances, M. Creton, qui demande inutilement depuis deux mois que les comptes du gouvernement provisoire soient soumis à l'assemblée, a osé faire allusion à la scandaleuse dilapidation des deniers publics faite sous ce gouvernement, aux sommes accordées à ces agents du gouvernement et des clubs envoyés dans les départements pour démocratiser le peuple, pour faire son éducation politique, et qui ont répandu presque partout le désordre, l'anarchie et la terreur. M. Creton a osé parler de déloyauté! C'en était trop. M. Ledru-Rollin, qui était personnellement en cause, car c'est surtout à lui que la France doit l'organisation de ces missions politiques confiées plus d'une fois à des hommes qui avaient eu des démêlés avec la justice, pour cause non politique, M. Ledru-Rollin s'est élancé à la tribune pour foudroyer tant d'audace, et se draper dans sa loyauté! Les bravos enragés de la montagne ont été son seul succès. Ses nuances n'ont point intimidé M. Creton qui a rappelé alors cette honteuse affaire dont le principal épisode se déroule en ce moment devant la cour d'assises d'Anvers. Aux protestations de loyauté de l'ex-ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, l'orateur a opposé sa complicité passée dans cette violation odieuse du droit des gens qui a eu pour résultat la ridicule équipée de Risquons-Tout. M. Ledru-Rollin n'a pas trouvé un mot pour répondre à cette accusation de trahison, à cette flétrissure infligée pour la centième fois peut-être à un acte qui pouvait plonger la France dans les dangers d'une guerre européenne, mais si M. Ledru-Rollin n'a rien répondu, la Montagne a répondu pour lui.... par les plus atroces vociférations, par les plus outrageantes menaces de la parole et du geste lancées contre l'orateur qui avait osé jeter à la face de l'ex-directeur ces turpitudes dont la France honnête rougira longtemps encore en présence des nations de l'Europe.

La Montagne, si elle n'a pas hérité de sa devancière de 1793 du talent oratoire qui jetait quelquefois tant d'éclat sur les luttes de tribune de cette funèbre époque, a du moins précieusement gardé la tradition de la violence anti-parlementaire par laquelle les membres de ce côté de la convention imposaient quelquefois leur volonté de minorité à une majorité indécise ou tremblante. Heureusement jusqu'à ce jour les quarante ou cinquante montagnards que compte l'Assemblée nationale n'ont réussi à intimider personne, et il faut espérer que leurs clameurs, leurs vociférations, leurs trépignements et leurs menaces n'exerceront aucune influence sur le reste de l'assemblée.

La scène qui s'est produite aujourd'hui, se reproduira plusieurs fois encore, car quelque déplorables que soient des scènes de ce genre pour la dignité de l'assemblée des représentants d'une grande et généreuse nation comme la France, il serait bien plus déplorable encore que la peur du scandale ou de tout autre résultat fermât la bouche de ceux qui comprennent qu'il ne peut y avoir de trêve entre les fauteurs du désordre et de l'anarchie et les amis de l'ordre et d'un gouvernement moral, digne et régulier. M. Armand-Marrast a bien caractérisé la lutte en disant que c'est une véritable bataille; c'est la bataille de la France honnête qui ne veut pas se laisser asservir, contre les tristes ambitieux qui veulent la dompter pour l'exploiter et la dépouiller tout à leur aise. Oui, la bataille est engagée; et, comme le dit M. Goudchaux dans sa déposition devant la commission d'enquête en parlant de la bataille des rues, il est à regretter qu'elle n'ait pas été livrée plus tôt. Les résultats en auraient été bien moins funestes.

Un spectacle plus consolant a été donné à l'assemblée au commencement de la séance. Je veux parler des déclarations pleines de franchise, de loyauté et de noblesse du général Cavaignac au sujet des affaires d'Italie. Les gens qui veulent la guerre à tout prix, ceux qui veulent la république universelle, ceux qui sous prétexte de fraternité, d'union des peuples ne trouvent rien de plus beau, de plus noble pour une grande nation, que de porter le fer et le feu chez les nations voisines, ceux là crieront haro contre le chef du pouvoir exécutif. Mais heureusement le nombre de ces gens à l'humeur turbulente et chagrine diminue de jour en jour en France et la masse de la nation, la masse éclairée surtout comprend que de nos jours la seule propagande possible en fait de progrès, de civilisation, comme en fait de liberté, c'est la propagande des idées.

Le général Cavaignac dans sa conduite, comme dans ses déclarations montre un véritable courage, bien plus glorieux que la bravoure du capitaine sur le champ de bataille, le courage du véritable homme d'Etat qui pousse jusqu'au danger de l'impopularité le mépris de préjugés populaires pour remplir avec fermeté un devoir redoutable envers son pays dont [illegible] entre ses mains les destinées chancelantes, envers la civilisation [illegible] entière dont les intérêts ont été si gravement compromis par les fautes de ses prédécesseurs. Aussi avait-il hâte de porter à la tribune ces explications si remplies d'un véritable sentiment de loyauté et de patriotisme. Les applaudissements qui sur presque tous les bancs de l'assemblée ont accueilli ses nobles paroles ont témoigné des vives sympathies qu'elles excitent chez la grande majorité de la nation. Ces déclarations, rapprochées de celles de lord Palmerston à la chambre des communes, sont, il faut le reconnaître un des faits le plus satisfaisants qui se soient produits dans ces derniers temps.

Quels que soient les antécédents des hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir, la France doit leur savoir gré de la sagesse qu'ils ont montrée en cette circonstance. C'est faire acte de sagesse, en effet, que de ne pas prendre témérairement la responsabilité d'une guerre dont il est impossible de prévoir l'issue. Une pareille conduite est plus méritoire encore de la part d'un homme qui s'est élevé par les armes et qui pourrait dans cette carrière les plus glorieuses destinées.

Ce ne sont point seulement mes impressions personnelles que je vous transmets; tous les hommes sensés, qui ne sont point inspirés par la passion ou quelque intérêt particulier, jugent aussi favorablement la conduite du général Cavaignac et du cabinet. Cette conduite [illegible] et est de nature à donner d'heureuses espérances à ceux qui doutent encore de la possibilité pour le gouvernement actuel de mener à bien les affaires de la France.

Le gouvernement a eu le courage d'entrer dans une voie prudente et sage en ce qui regarde la politique extérieure; aura-t-il celui d'en faire autant pour la politique intérieure? Voilà ce que l'on peut se demander aujourd'hui avec une certaine anxiété; des faits récents permettent de l'espérer. Si des liens d'amitié intime et anciennement contractés en plus d'un cas des hommes du pouvoir au parti du désordre il n'y aurait plus aucun doute possible à cet égard. Mais malheureusement ces liens ont été formés dans une époque de lutte et par des efforts communs dont le souvenir est en quelque sorte un purgatoire. Voilà ce qui inspire quelques craintes, qui du reste ne tarderont pas à se dissiper si le gouvernement continue à se montrer énergique et résolu contre les fauteurs de désordre et d'anarchie. Sa conduite dans la discussion du rapport de la commission d'enquête donnera la mesure de ce que l'on peut attendre de lui; ses tergiversations ont produit le plus mauvais effet; elles ont eu pour résultat d'encourager l'audace de ceux dont les actes et les menées coupables ont mené la France à deux doigts de sa perte; de paralyser en quelque sorte les intentions énergiques de ceux qui pensent que la France ne peut pas jeter un voile sur ces grands attentats en couvrant d'une généreuse amnistie les principaux auteurs.

L'espèce d'agitation fiévreuse qui règne depuis deux ou trois jours à Paris est peut-être aussi en grande partie l'effet de cette espèce de [illegible] dans laquelle se tient le pouvoir exécutif. Il semble craindre qu'aucun autre mal je reproche de réactionnaire dont les républicains enragés ne lui font d'ailleurs pas grâce, quoi qu'il fasse pour ne pas s'exposer à leur courroux. C'est une faiblesse très fâcheuse. Dieu fasse qu'elle ne se prolonge pas.

Je vous ai parlé de l'agitation qui règne, je serais fort embarrassé de vous en définir au juste le caractère. C'est une sorte de malaise indéfinissable, sans cause déterminée, mais qui est répandu dans toutes les classes de la société. Je ne crois pas qu'il faille y voir le symptôme de nouveaux et graves désordres; cependant, comme il y a malheureusement un grand nombre d'hommes qui sont toujours prêts à profiter des circonstances favorables [illegible] de leurs vues coupables. Les nouvelles [illegible] ne sont pas [illegible] habilement répandus par les malveillants, [illegible] oisifs, par les nombreux donneurs de fausses nouvelles, contribuent de leurs à augmenter cet état d'anxiété qui, depuis qu'il dure, a déjà un coup sensible aux affaires. Chose assez singulière cependant, quoique l'on n'en est que médiocrement ému, ce qui me tranquillise beaucoup, c'est par dessus tout à l'instinct des hommes de bourse.

Le déploiement de forces militaires dont nous sommes témoins depuis deux jours n'a rien qui doive étonner. Le Parisien ne s'en émeut plus depuis qu'il a vu bivouaquer des corps entiers sur les places, sur les boulevards, changer les palais en casernes, mais il se demande s'il en sera toujours ainsi, et si, pour protéger le repos de la grande ville, il faudra toujours garde de 50,000 hommes décrétée par l'Assemblée nationale? Brillante et encourageante perspective qui a pour effet de dépeupler sensiblement notre belle capitale.

L'approche de l'hiver est pour beaucoup de gens une source de mortelles inquiétudes.

REVUE DES JOURNAUX ANGLAIS.

Le *Times* contient ce qui suit au sujet de l'article publié [illegible] le *Moniteur* [illegible] sur la politique extérieure:

« Le Manifeste du gouvernement français, sur la ligne de conduite [illegible] doit tenir dans ses relations extérieures, ne pourrait être [illegible] pour un pays dans toute circonstance; mais il atteint une [illegible] portée, si on le compare aux déclamations diffuses et emphatiques de Lamartine. Le parti extrême, en France, prétend que le *casus belli* posé par M. de Lamartine sur la question italienne est arrivé; que Charles-Albert vaincu, Milan repris, l'intervention française peut seule assurer l'indépendance de l'Italie. Sans doute ces raisons seront présentées avec beaucoup de force au gouvernement français, mais le général Cavaignac répondra avec fermeté, soutenu qu'il est par les amis de la paix, [illegible] aux intérêts tant publics que privés de ce pays, et par la [illegible] blir la meilleure entente entre nos deux cabinets. Nous devons [illegible] prêchant l'accord entre ces deux pays, basé sur un oubli mutuel et sur [illegible] poir d'une paix universelle, il importe peu au monde que des [illegible] soient représentés par lord Palmerston et le général Cavaignac, ou [illegible] Guizot et lord Aberdeen.

» Par un concours heureux de circonstances, le besoin de la paix [illegible] la France et l'Angleterre a survécu des deux côtés à deux immenses [illegible] lutions, et nous ne doutons pas que le général Cavaignac n'ait l'intention d'asseoir sa politique extérieure sur ce terrain. En repoussant tout [illegible] d'agrandissement, en témoignant de son respect pour les traités qui régissent l'Europe, et en concourant activement à la pacification du Danemarck et de l'Italie sans avoir recours aux armes, le chef actuel de la République française a donné une haute idée de la noblesse de ses sentiments, et quoique nous puissions oublier l'instabilité de son pouvoir, nous sommes tout disposés à regarder son maintien comme une grande garantie tant pour la France que pour l'Europe. Le ministère français a répondu aux interpellations qui ont été faites sur l'état de l'Italie, que des négociations étaient pendantes par nos deux gouvernements pour la pacification de l'Italie entière. Si nous sommes bien informés, les bases de cette négociation ouvraient en effet un champ : un armistice entre les puissances belligérantes, chacune [illegible] dans les places fortes qu'elle aurait conquises [illegible] [illegible] cation formelle de l'empereur d'Autriche à [illegible] de Lombardie de telle sorte que le gouvernement provisoire lombard serait [illegible] temporairement et que la dette serait équitablement répartie [illegible]

» La province vénitienne, élevée au rang de royaume distinct, [illegible] attachée à l'Autriche, comme l'est la Hongrie, mais aurait [illegible] vernement particulier. Les frontières de la Lombardie et de Vénétie [illegible] teraient ce qu'elles sont; Mantoue et Peschiera appartiendraient à la Lombardie, et Vérone et Legnano resteraient autrichiens. Enfin Parme et Modène donneraient à l'Etat qu'ils préféreraient, en prenant toutefois [illegible] la dette autrichienne. Il est évident que ces conditions, [illegible]

...nt les derniers événements, ne sont plus maintenant acceptables par ...triche. Quant à l'armistice, dès que le maréchal Radetzky avait résolu ...point franchir la frontière, la médiation devenait inutile ...rante-cinq jours ont été accordés au roi Charles-Albert. Mais en ad...ant même que l'Autriche veuille bien renoncer à la souveraineté de la ...bardie, le gouvernement *de facto* du nord de l'Italie a cessé d'exister ; ...dra donc en inventer une nouvelle forme lorsque les Autrichiens quit...t Milan. Cette concession serait certes assez belle ; mais combien plus ...dinaire ne serait-il pas que l'Autriche, à la tête d'une armée puis...t victorieuse, abandonnât de gaîté de cœur l'imprenable forteresse ...ntoue qui avait pu sauver l'empire ? Nous ne comprenons pas com... le ministère a pu donner son assentiment à un projet auss ...de, car toute cette dernière campagne d'Italie prouve que laisser aux ...bards une place comme Mantoue, c'est virtuellement la livrer à une ...rnison française dans le cas où la guerre éclaterait entre la république ...l'empire.

» Quant à Venise, c'est une question de politique intérieure dans la...elle nous n'avons pas à intervenir. Quant à Modène et à Parme, la ques...on est trop vaguement posée pour que nous nous en occupions. De fait la ...erre a cessé entre l'Autriche et le Piémont. Le gouvernement provisoire ...Milan a pris la fuite. Quel prétexte reste-t-il donc à une intervention ar...ée ? Nous en connaissons aucun, à moins toutefois qu'il ne soit fourni ...r l'escadre anglaise à Naples. Les Français le savent bien ; aussi ils dé...clarent prendre acte de l'aveu timide de lord Lansdowne à cet égard pour ...ur future conduite ultérieure.

» Le manifeste du général Cavaignac fait également allusion à une au...e question sur laquelle nous sommes heureux de rencontrer les vues des ...ux gouvernements encore plus unies que dans celle d'Italie. Il déclare ...au sujet des duchés danois, le parlement germanique doit enfin pren...e une résolution qu'il a eu trop différé à prendre, et le gouvernement ...ançais a hautement déclaré à Francfort et à Londres que si, par une ...ntervention de l'Assemblée allemande, de nouvelles attaques étaient ...ites contre le Danemarck, il était prêt à s'unir à l'Angleterre pour opé...r une semblable démonstration armée jugée propre à garantir les droits ...la couronne danoise. Cette notification a eu pour résultat de faire pen...r à l'Assemblée de Francfort pour un armistice.

» Toutefois il est humiliant pour nous qu'après trois mois d'une média...ion stérile, l'espoir d'un accord pacifique nous soit donné non par le fait ...e notre ministre, mais parce que le général Cavaignac, un républicain ...français, a été plus hardi à défendre les droits du trône de Danemarck, et ...'il a parlé comme nous aussions dû parler il y a plusieurs mois. Nous ...spérons que cette leçon servira à lord Palmerston, et que bientôt bon...eulement un armistice sera signé, mais même qu'une paix définitive sera ...onclue sous les auspices des deux puissances. La conduite ferme du géné...al Cavaignac, dans cette question, fait honneur à son gouvernement, et ...montre que si la république française est disposée à respecter les droits ...'autrui et la paix, elle ne souffrira pas que d'autres puissances attaquent ...eurs propres droits et troublent impunément la paix de l'Europe. »

D'un autre côté, on lit dans un autre journal anglais, le *Morning-Herald* :

« Si en effet, comme lord Palmerston commettait l'erreur, pour ne pas ...dire feinte, de le prétendre, l'Autriche, la réponse serait une alliance immé...diate entre l'Autriche et la Russie. Si la médiation échoue, l'Angleterre ...ra dégagée envers la France au gage de ses bonnes intentions, tandis ...u'elle aura les mains libres pour le cas où une guerre générale ...viendrait de l'état de choses actuel. Les Français ne se méprennent ...as sur la portée de l'intervention anglaise. Ils comptent dans cette ...hose c'est que le spectacle d'une bonne intelligence entre l'Angleterre et ...la France tendra à rassurer l'Europe sur les dispositions pacifiques de cette ...dernière, à ramener la confiance générale et à donner une nouvelle vie au ...crédit. »

Le *Times* revient, dans son numéro du 19, sur l'appréciation ...discours de M. d'Israëli, et nous croyons devoir reproduire ...a pour but d'indiquer aux lecteurs du *Times* ...ce, au double point de vue de sa politique intérieure et extérieure.

Si la France était provoquée, nous sommes certains qu'elle pourrait mettre en campagne une masse formidable de soldats. La paix de l'Europe dépend donc de ce que l'on a donné d'avance au sujet de faire la guerre, de ce que la république a été généralement acceptée avec déférence par les autres puissances, et de ce qu'enfin les Français sait combien un conflit avec l'étranger viendrait compliquer sa position et augmenter ses charges. Toutefois, quelle que soit la valeur de cette dernière considération, elle n'est pour un homme d'Etat, elle ne saurait l'être pour un peuple, une garantie suffisante que la France puisse guerroyer de cette nation frère et audacieuse, si on lui laissait sa vanité.

Toutefois, la France n'est pas en état d'entreprendre une guerre politique ; ...ette considération n'est pas une garantie suffisante qu'elle ne puisse ...e laissée dans des hostilités impolitiques. Quant à ses moyens, ...supérieurs à ceux d'aucune autre puissance continentale, la ...acceptée, et encore la France l'emporte-t-elle de beaucoup sur ce dernier Etat, par son énergie et sa position géographique. Supposons qu'elle puisse compter sur la neutralité absolue de l'Angleterre, avec son armée ...l'Afrique, elle peut envahir n'importe quelle partie de l'Europe centrale ...et nous faisons des vœux pour n'être jamais témoins d'une pareille calamité. Une déclaration de guerre exciterait immédiatement, en France, un ...enthousiasme auquel la raison froide et calculatrice d'aucune puissance ...ne saurait comprimer. Heureusement pour l'Europe et la ...ce génie révolutionnaire n'est pas encore montré, ...il sortit cinq armées d'un million d'hommes et mit tête ...heureux sur toutes les frontières, même dans les plaines de l'Argonne ...et des buissons de la Belgique. Mais nous ne pouvons compter entièrement ...sur la durée de ce calme, car nous ne saurions oublier quelles violentes ...convulsions soulevèrent, dans les années les plus paisibles du dernier règne, ...la visite et l'indemnité Pritchard.

...ne s'est pas montré équitable en confondant le gouver... ...Cavaignac, avec lequel nous sommes heureux de nous trouver en termes, avec celui qu'il appelle le parti jacobin. Il faut se rappeler que le général Cavaignac n'a pas été placé au pouvoir par une révolution, mais bien par un fait heureux de résistance au parti et aux principes révolutionnaires. Il a inauguré son entrée en fonctions par la défaite de ces formidables masses d'hommes qui, du 24 février au 22 juin, étaient en réalité maîtresses de Paris et faisaient la terreur du gouvernement. De plus, il a confié aux tribunaux militaires le jugement des anarchistes, et ces tribunaux ne manqueront pas de punir les factieux plus sévèrement qu'aucun pouvoir ne l'a jamais fait.

...dans la France et l'Assemblée nationale entourent le général Cavai... ...de leur confiance, c'est qu'elles espèrent qu'il les soustraira aux plus ...sinistres conséquences de la révolution, et par le fait même de cette con... ...fiance lui accorde son pays, l'autorité à l'homme et à la considération ...de l'Europe. Il est certain que la guerre serait maintenant le triom... ...phe révolutionnaire, et que les chefs de la république rouge re... ...trouveraient bientôt la sympathie des masses en criant ces seuls mots : ...Pologne, Italie, indépendance nationale !

Quant au général Cavaignac, la guerre ne saurait être pour lui qu'un embarras de plus s'il se mettait à la tête de l'armée, le gouvernement serait sans protecteur. S'il la faisait commander par un autre général, il exposerait sa réputation à un contraste fâcheux, car le capitaine qui remporterait la première victoire serait certainement le premier ...homme du pays, deviendrait l'arbitre du pays. Toutefois, nous avons ...confiance dans la sincérité des promesses pacifiques du gouvernement ...français, et nous pensons que pour notre part nous devrions jeter l'insulte à un ...allié des temps de république, non plus que, tant qu'elle reste ...dans les termes de la neutralité, avec cet Etat, nous devrions avoir moins d'estime pour la bravoure de notre ancien allié.

Nous ne savons pas combien de temps durera cet accord, car [illegible] du *National* ont semé pendant longues années dans le peuple la haine la plus violente pour la politique et les institutions anglaises. Quoi qu'il en soit, ces considérations ne doivent pas nous empêcher d'exprimer au général Cavaignac et à M. Beaumont, son envoyé dans ce pays, notre ferme confiance dans leur sagesse pour maintenir les principes de modération qui sont la sauvegarde de la paix de l'Europe.

NOUVELLES D'ITALIE.

On écrit de Vérone, 12 août, au *Messager du Tyrol :*

Les hostilités ont déjà cédé devant Peschiera ; demain matin, la garnison piémontaise en sortira pour être remplacée par les troupes autrichiennes. Quelques-unes des portes de la ville sont déjà ouvertes aux habitants. On est fondé à croire que les forteresses d'Ancône et d'Osoppo montreront le même empressement à se rendre. La chose est plus difficile pour ce qui concerne Venise, où il y a encore un gouvernement révolutionnaire avec 20,000 hommes de troupes, dont 8000 Piémontais et le reste volontaires romains. Il y a à Pola une petite flottille autrichienne, qui ne tardera pas à paraître devant Venise. Les approches par terre du côté de Cavaillino, Treporti, St-Eresmo jusqu'à Vignole, ne sont pas difficiles, et de ce côté la ville pourra être facilement bombardée. Le débarquement des troupes peut s'effectuer tout aussi facilement entre le port de Lido et de Malamocca. A cela il faut joindre encore la rareté des vivres, la misère toujours croissante de la population, le désarmement du peuple déjà opéré, les habitudes pacifiques des Vénitiens et tant d'autres causes propres à faire réfléchir les têtes chaudes. Je suis certain qu'on ne tardera pas à se rendre à discrétion. Une députation de la Valteline est déjà venue offrir la soumission de cette province, bien qu'elle ne soit pas encore occupée par les troupes autrichiennes.

VÉRONE, 14 AOUT. — Hier, le bruit a circulé ici que Brescia s'est également rendue à discrétion. Bien que cette ville ne soit qu'à une demi-journée d'ici, on n'a pas encore reçu de communication officielle sur sa soumission ; celle de l'évacuation de Peschiera est arrivée. Quoi qu'il en soit, Brescia devra se rendre maître de ses nouvelles fortifications. Le second corps d'armée a reçu l'ordre de la prendre et de l'occuper. Le chef d'escadron autrichien comte Neuberg a reçu avant-hier l'ordre de se rendre avec deux officiers piémontais à Venise, à l'effet de sommer les troupes piémontaises, toscanes et romaines d'évacuer cette ville dans l'espace de trois jours. (On sait que les troupes napolitaines se sont déjà retirées d'après l'ordre de leur roi, à l'exception du général Pepe, qui ne reconnaît plus le roi ni son gouvernement.) On est très impatient de connaître l'attitude que prendra maintenant la ville de Venise. (*Messager du Tyrol.*)

— Par une lettre de Trieste du 14, nous apprenons que, sur la nouvelle de la chute de Milan et de la retraite de l'armée sarde derrière le Tessin, la république a été proclamée de nouveau à Venise le 10 août, 8 heures du soir. Manin s'est remis à la tête du gouvernement ; il a cependant avoué que, dans le présent état de choses, la république ne pouvait se maintenir pendant 48 heures, et que Venise tomberait au pouvoir des Autrichiens. Les troupes sardes, toscanes et romaines se sont embarquées pour Ancône au milieu des malédictions du peuple ; la plus grande confusion règne dans la ville. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 21 AOUT. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale [illegible] a déclaré qu'il répondrait vendredi prochain aux interpellations qui lui ont été adressées.

M. le ministre des affaires étrangères a notifié les nominations suivantes aux fonctions d'envoyé : MM. Andrian près le cabinet de St-James, Frédéric de Rauner près la république française, Welcker près la cour de Stockholm, Coupes près la cour des Pays-Bas, Rotenhan près le roi des Belges, Raveaux près la confédération helvétique. Ce dernier, qui se trouve dans ce moment à Cologne, ne s'est pas encore prononcé définitivement sur l'acceptation de sa nomination.

Quant au poste d'envoyé près la cour de St-Pétersbourg, M. le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'on avait ouvert des négociations pour l'occupation de ce poste. M. Heckscher a ajouté que les agents diplomatiques avaient été chargés de donner des renseignements sur les affaires intérieures de l'Allemagne, de combattre des préjugés que l'on pourrait avoir contre les intentions de l'Allemagne, et d'agir dans un esprit juste et pacifique, mais en même temps dans le sens d'une politique énergique.

M. le ministre de l'intérieur a annoncé que M. de Bothmer a été nommé plénipotentiaire du Hanovre près le pouvoir central, et que le gouvernement hanovrien a reconnu sans réserve le pouvoir central et la loi promulguée à ce sujet. L'assemblée a ensuite discuté différentes motions tendant à ajourner la discussion des articles 3 et 4 des droits fondamentaux, relatifs aux affaires de l'église et des écoles. Elle a passé à l'ordre du jour. La discussion générale sur le troisième article a commencé.

VIENNE, 16 AOUT. — Lord Ponsonby est arrivé ici hier, et les conférences relatives aux affaires d'Italie ne tarderont pas à commencer. [illegible]

— On écrit de Vienne, 15 août, à la *Gazette universelle d'Augsbourg* :

L'espoir de voir s'arranger pacifiquement le démêlé croato-hongrois semble de nouveau déçu. On présumait que les conditions principales de l'arrangement, qui avaient été réglées entre l'archiduc palatin et le ban Jellachich, allaient être sanctionnées par la diète de Hongrie pour pouvoir ensuite terminer les négociations ; cela n'est point à coup sûr le bruit se répand que le baron Jellachich a passé la Drave à la tête de 30,000 hommes pour décider la question par la voie des armes. (*La Gazette d'Augsbourg* exprime des doutes sur l'authenticité de cette nouvelle, et à bon droit, ce nous semble.)

On ne manquera pas d'apprendre sous peu ce qu'il y a de vrai à ce bruit. On dit que dans ces conjonctures la diète de Hongrie, qui devait être close prochainement, se déclarera permanente.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 16 août. — M. le ministre des finances a assisté hier à la séance de la junte de direction de la banque de St-Ferdinand. M. Mon a ouvert la séance par un discours très lucide, dans lequel, manifestant toute sa sympathie pour cet établissement, et reconnaissant les importants services qu'il a rendus au gouvernement et au pays, il a déclaré positivement qu'il ne négligerait aucun moyen d'amener l'anéantissement des billets, et de rendre à ceux qui sont en circulation toute la faveur dont ils jouissaient avant la crise. M. Mon a terminé son discours en faisant ressortir la nécessité de maintenir le contrat de la banque avec le gouvernement.

— Les factions disparaissent avec une incroyable rapidité, et les factieux sont de plus en plus découragés. Nous marchons à pas de géant, vers une situation normale et le gouvernement acquiert chaque jour plus de force. En Catalogne même, seul théâtre qui reste encore aux factieux, ils ne font aucun progrès ; Cabrera a disparu de nouveau et les triomphes qu'il devait obtenir s'en sont allés en fumée.

— Le *Clamor Publico* donne un état récapitulatif des personnes qui ont signé la célèbre exposition à la reine [illegible], dans laquelle les signataires offrent à S. M. leur vie et leurs biens. Ce journal trouve que le nombre des signataires ne s'élève qu'à 59,603 sur une population de 12,429,248 âmes.

— On écrit de San-Ildefonso, 14 août :

On parlait hier soir d'une nouvelle combinaison ministérielle peu favorable à M. Figueras, mais il n'y a rien de positif sur ce qu'on a dit de la nomination de M. O'Donnell au poste de capitaine-général de la Nouvelle Castille.

— DECRETS ROYAUX, du 11 août. Je nomme sous-secrétaire au ministère des finances, D. Manuel de la Sierra y Moya, député aux cortès et directeur de la dette publique. En considération des services de D. Gabriel de Aristizabal Reutt, sous-secrétaire au ministère des finances, je le nomme directeur en commission de la dette publique.

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 21 AOUT. — Les journaux continuent de publier les pièces justificatives du rapport de l'enquête. Cette publication émeut profondément tous les esprits. Partout on recule d'effroi devant l'abîme où la France était à la veille d'être engloutie, et l'on se sent humilié de tant de désastres causés par de si honteux moyens. Autrefois, dit-on, l'on trouvait, au milieu des plus sanglantes catastrophes, quelque grandeur dans le caractère des hommes, et ce que leurs actes avaient d'odieux était en quelque sorte absorbé par l'éclat glorieux dont leur patrie était environnée. Aujourd'hui, point de compensation ; l'immoralité la plus abjecte et le cynisme le plus éhonté consternent et désespèrent tous les cœurs jaloux de l'honneur et du noble renom de la France.

Une chose frappe surtout les journaux hostiles à l'enquête ; ils représentaient comme un brandon de guerre civile, comme un obus incendiaire lancé au sein de l'assemblée nationale. A ce titre, ils la repoussaient et conjuraient tous les bons citoyens de se joindre à eux pour l'empêcher d'arriver à la publicité. Au nom de l'union, de la concorde, au nom de l'existence même de la république, ils conjuraient les représentants de la nation d'éteindre la lumière sous le boisseau. Pour intimider l'opinion, ils évoquaient le fantôme sanglant de l'anarchie, et nous présentaient en perspective le spectacle des luttes les plus acharnées. Les pièces sont publiées, les acteurs mis en scène, et voilà les mêmes hommes qui, le sourire du dédain sur les lèvres, s'écrient : « Quoi, n'était-ce que cela ? Mais nous le savions, ce » ne sont pas là des preuves, et il en peut résulter que du mé» pris pour ceux qui n'ont pas rougi de telles [illegible] » positions ! ». — Et cependant, voyez jusqu'où va leur impudence ! Ils demandent maintenant qu'il soit interdit aux journaux de reproduire, *avant le jugement*, les autres pièces d'un procès qu'ils redoutent. Non, jamais il ne nous avait été donné de voir tout à la fois tant de couardise et de violence.

On fait une autre observation. — Des bruits alarmants ne cessent de circuler. L'inquiétude [illegible] ; il est vrai, mais il règne un mécontentement sourd. Les [illegible] en font l'aveu. On voit en avant des noms qui hurlent de se trouver ensemble. On fabrique des contes qui, tout absurdes qu'ils sont, n'en trouvent pas moins de bonnes gens très disposées à les accueillir comme autant de vérités. Tantôt, c'est la république qui est sérieusement menacée. Tantôt, c'est tel ou tel prétendant qui va livrer un assaut à l'Assemblée nationale, et se ressaisir du trône. Ce qu'il y a de vrai dans tout cela, c'est que la République, si elle est en danger, n'est exposée à une crise semblable par certains républicains qui, avant le plus [illegible] laissé courir tous ces bruits, et se croyant tenus, veulent compromettre tout le monde. Ces messieurs en seront pour leurs frais d'invention. On ne se laissera pas prendre au piége. Ils courent la chance de se perdre, mais le pays sera sauvé.

— Le *Représentant du Peuple* vient d'être saisi pour la troisième fois. Un fait curieux, c'est la saisie du *Lampion* pour un article qu'il n'avait pas publié. Samedi soir, un commissaire de police a fait une descente à l'imprimerie de cet organe de la presse satirique ; il a saisi le manuscrit, l'épreuve de la composition de l'article que l'imprimeur avait refusé de laisser paraître, à cause des nouvelles lois sur la presse, qui rend difficilement compte de cette rigueur [illegible].

Le préfet de police vient de prendre un arrêté qui interdit aux crieurs, vendeurs et distributeurs d'écrits, dessins, etc., toute vente ambulante sur la voie publique, et leur défend de provoquer les passants, en criant ou annonçant les écrits mis en vente.

Le bruit court à la Bourse que M. Caussidière s'est brûlé la cervelle.

— Le gouvernement craint décidément un mouvement insurrectionnel. Des bataillons de la mobile et de la [illegible] ligne stationnent depuis ce midi sur les boulevards St-Martin et St-Denis et à la Bastille.

A aucune époque, plus de précautions n'ont été prises par le gouvernement. Il se prépare à combattre avec toute l'énergie possible, et de manière à rendre le succès facile et peu sanglant. On a essayé à l'école militaire la puissance des barricades portatives et mouvantes. L'expérience a complétement réussi. Les barricades sont en bois de chêne, doublées d'une plaque [illegible] à l'épreuve de la balle. On a fait l'expérience d'un [illegible] ambulant pour l'attaque des maisons où l'insurrection [illegible] trouver un refuge. Ce blockhaus serait porté [illegible] 20, 30, ou 50 soldats, selon l'importance de la machine [illegible].

— Le ministère veut reculer les élections complémentaires des représentants autant que possible. Il a été question qu'on avait l'intention de porter à Bordeaux, [illegible] remplacement de M. Thiers, qui a opté pour la Seine-Inférieure, et qu'on avait même parlé quelques temps de M. Guizot. Le comité de l'intérieur a décidé que le général Cavaignac serait invité à donner des renseignements sur ce retard et à convoquer les collèges électoraux.

— Hier, un nouveau convoi de 200 insurgés est parti pour le Hâvre. Ce départ a été tellement subit que les transportés n'ont

pu prendre congé de leurs familles. M. de Cormenin s'est vainement employé auprès de M. Lamoricière, qui aurait désiré donner aux transportés une satisfaction bien naturelle. Les ordres étaient déjà exécutés en partie. M. de Cormenin a, du reste, obtenu la franchise de port pour les lettres que les transportés reçoivent.

Dans la séance de ce jour de l'Assemblée nationale, après la lecture faite de la pétition de trente délégués de la garde nationale de Milan, en date du 19 juillet dernier, par laquelle ils ont fait appel direct à l'intervention armée de la France, le général Cavaignac a fait la déclaration suivante :

Il n'y a qu'un seul instant, j'ai dit à l'Assemblée que j'étais prêt à répondre aux interpellations qui me seraient adressées ; après avoir entendu ce rapport, je viens de nouveau dire à l'Assemblée que je suis prêt, et je la prie de me prêter un instant son attention.

La question est délicate à traiter en ce moment, surtout pour moi, qui n'ai pas une grande habitude des expressions diplomatiques.

Lorsque l'Assemblée m'a appelé à prendre en main la direction de sa politique, mon premier soin a été de prendre une connaissance consciencieuse de tous les actes de la politique extérieure; je l'ai étudiée avec beaucoup de soin.

Dans la dernière expression des vœux de l'Assemblée, elle a prononcé le mot de l'affranchissement de l'Italie. Si elle ne s'était pas prononcée dans ce sens, je ne serais pas appelé aujourd'hui à donner les explications que je dois fournir. (*Très bien.*)

Nous voulons une paix, mais une paix digne, honorable. (*Oui ! oui !*) Si j'avais été appelé à émettre mon opinion sur la question italienne avant les derniers événements, je n'aurais point hésité à conseiller au pays une solution pacifique. Mais les derniers événements ont considérablement changé la position. L'Italie a déclaré, jusqu'à ces derniers jours, qu'elle ne voulait avoir recours qu'à elle-même. Mais en présence des derniers événements, nous aurions gravement manqué à nos devoirs si nous n'avions pas pris nos précautions.

La nation anglaise, à qui nous nous sommes adressés pour agir de concert avec nous, ne devait pas rester sourde à notre appel. Elle nous a promis son concours pour une médiation. Ce serait nous exposer à manquer à ce que nous attendons de cette médiation que de nous obliger à entrer dès aujourd'hui dans le dévoilé des mesures que nous prendrons de concert avec elle. Je regrette de n'avoir pas une autre réponse à vous donner.

Il faut souvent plus de courage pour conseiller la paix que pour conseiller la guerre. Quant à moi, je le déclare solennellement, la république ne sera fondée en France, l'éducation politique de la France ne sera faite que quand les hommes qui la dirigent se résigneront au rôle modeste de pacificateurs plutôt que de songer à leur illustration personnelle. (*Très bien ! Bravo ! M. le président prie la chambre de s'abstenir d'applaudissements.*)

Si j'avais un jour à conseiller au pays d'entrer dans la voie de la guerre, je saurais bien vite reprendre les habitudes que j'ai apprises dans les camps; mais jusque-là je mettrai ma gloire à délier par les moyens pacifiques toutes les difficultés que la politique européenne pourra susciter à la France. (*Très-bien ! Très bien !*)

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« M. d'Adryan, vice-président de l'Assemblée de Francfort, ne vient pas à Paris en mission extraordinaire, il se rend uniquement à Londres.

M. Frédéric de Raumer, l'éminent historien, est chargé de porter au général Cavaignac l'expression des sympathies du lieutenant-général de l'empire d'Allemagne pour le gouvernement de France.

La *Presse* persiste à croire que M. d'Adryan est chargé d'une mission en France, et que cette mission a pour but de faire adopter [illegible] *Mincio*, au lieu de *la ligne de* [illegible] de la Lombardie qui serait abandonnée au pouvoir central allemand. Ce journal s'exprime ainsi :

Le pouvoir central allemand, tout en admettant que la possession de la Lombardie entre les mains de l'Autriche n'est pas absolument nécessaire à la défense de l'Allemagne méridionale, persiste à croire que les forteresses de Vérone et de Legnano ne suffisent point à la sureté commune de l'Allemagne, aussi longtemps que Peschiera et Mantoue resteront détachées de l'empire d'Autriche, puisqu'une invasion étrangère pourrait s'opérer alors sur la rive droite de l'Adige, en pénétrant par les positions élevées de Rivoli dans le Tyrol, et de là en Bavière, au cœur de l'Allemagne. Par conséquent M. d'Adryan est chargé de s'entendre avec les deux cabinets de Paris et de Londres, pour substituer à la ligne de l'Adige *la ligne du Mincio*, comme point de départ des négociations à entamer avec l'Autriche pour la pacification de l'Italie.

Jusqu'ici, du reste, rien n'annonce que l'Autriche ait réellement accepté la médiation telle qu'elle a été offerte par la France et l'Angleterre. Il paraît que le cabinet de Vienne, avant de donner une réponse quelconque sur ce point, a voulu se mettre d'accord avec le pouvoir central de Francfort. Le baron de Wessemberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche, vient de passer une quinzaine de jours à Francfort, où il est resté en conférence permanente avec le chevalier Smerling, son ministre des affaires étrangères. On doit donc considérer la mission du baron d'Adryan, à Paris et à Londres, comme le premier pas de l'entente concertée entre le pouvoir central de Francfort et la cour de Vienne. »

ARTICLES COMMUNIQUÉS.

A MONSIEUR DONKER CURTIUS,

[illegible] DE LA JUSTICE,

AU MOMENT DE SES ÉLÉMENTAIRES SUR LA RÉVOLUTION DE [illegible] DES PAYS-BAS.

A toi, qui de Thémis es l'honneur et la gloire,
A toi, qu'un Roi choisit parmi les grands talents,
A toi dont le pays chérira la mémoire,
Reçois mon hommage et mes chants !

Ta [illegible], puissante protectrice,
Rehaussant [illegible] l'état l'antique majesté,
Sur d'autres fondements rebâtit l'édifice
Que ton génie a cimenté.

A la voix d'un monarque aimé d'un peuple brave,
Un soleil plus brûlant a réchauffé nos bords,
Mais son feu créateur, sur notre sol batave,
N'a retrempé nos vieux ressorts.

Nous aussi, nous aurons une jeune Patrie !
La Nérlande, admirée et sur terre et sur mers,
Va renaître et reprendre une nouvelle vie,
A la face de l'univers !

Oui, frères ! nous aurons une jeune Nérlande,
Une Nérlande forte, à l'abri du danger ;
Et nous pourrons encor la citer, libre et grande,
Comme un modèle à l'étranger !

[illegible] veillé à sa destinée !
Dans [illegible] sentiers marchons avec ardeur ;
Surtout [illegible]
Nous [illegible]

Maestricht, 19 août 1848. AUGUSTE CLAVARNAU.

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

JEUDI 24 AOUT 1848. (REPRÉSENTATION N° 35.)

La première représentation de la reprise de :

OTHELLO, OU LE MAURE DE VENISE,

grand-opéra en quatre actes, paroles de MM. G. Vaez et A. Royer, musique de Rossini.

Précédé de :

LE PROTÉGÉ,

vaudeville en un acte, par M. Rosier.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

Hôtel de la Grande-Bretagne,

PLACE ROYALE,

BRUXELLES.

Cet hôtel se recommande aux voyageurs pour sa belle situation, son confortable et ses prix modérés.

TABLE D'HOTE à 2 et à 5 heures, 2 francs 50. (168)

AVIS IMPORTANT

POUR LA COUTELLERIE ET LES TAILLANDIERS DE TOUTE ESPÈCE.

Le sieur CHARLES [illegible] vient, par suite d'un creusement de puits à son moulin de [illegible], de retrouver les anciennes veines de pierres à rasoirs qui étaient perdues depuis un demi siècle. Cette ancienne roche tant estimée va reparaître, attendu qu'il en fabrique et que le produit est abondant et d'une qualité supérieure. *Qu'on se le dise.* (188)

PARTIE COMMERCIALE.

MARCHANDISES, DENRÉES COLONIALES.

AMSTERDAM, 22 Août. — On a vendu depuis de la première main 19 boue. Tabac de Maryland, par *Léopard*.

ROTTERDAM, 22 Août. — On vient de vendre de la première main 1000 b. Riz de Java fl. 9 1/4 dont 500 b. importés par *Sirène* et 500 b. par *Buitenzorg*.

VENTES PUBLIQUES ANNONCÉES.

A AMSTERDAM.

24 Août.	369 boue. Sucre de Surinam.	
30 »	Env. 100,000 Kilo Huile de Palmier.	
31 »	108	paq. Tabac de Java.
25 Septem.	207 caisses, 1643 demi et quarts de caisses Indigo de Java.	
» »	151 caisses Cochenille de Java.	
26 »	84574 bottes de Joncs de Java.	

A ROTTERDAM.

24 Août.	2227 b. Café du Brésil.	
21 Septem.	707 caisses, 1152 demi et quarts de caisses Indigo de Java.	
	139 caisses Cochenille de Java.	
3 Octobre.	1778 tonn. Noix de Mecca de.	
	631 » de Macis.	
	686 » Clous de Girofle d'Amboina.	
	2143/1 9/2	fard. Canelle de Java.
	81 paq.	de
	4077 balles de Poivre.	

ANVERS, 22 Août. — Bois de Teinture: Nous avons à mentionner la vente des 220,000 kilg. campêche coupe St-Domingue, importés par *Jenny*.

Coton : On a traité env. 200 balles d'Amérique, à différents prix.

Riz : Par continuation très demandé, et les prix progressivement en faveur ; depuis hier il peut s'être traité en ventes et revendes, 3 à 1000 balles diverses sortes. On a payé jusqu'à f. 16 pour beau Caroline, f. 12 pour beau Java blanc et f. 7 1/2 à 8 pour Arracan.

GRAINS, GRAINES, HUILES ET SPIRITUEUX.

AMSTERDAM, Mardi 22 Août. — On a vendu par partie du Froment : 131 ℄ Cubanka, fl. 250 et du Seigle : 125 ℄ Brab. fl. 130. — 126 ℄ suran. de Gueldre, fl 132. — 125 ℄ nouv. de Gueldre, fl. 175.

ROTTERDAM, Mardi 22 Août. — Froment : 162/2, 164/2, 165/2 ℄ suran. de Clèves, fl. 305, fl. 310, fl. 315. — 190/2 ℄ idem fl. 290. — 159/2 ℄ hovenl. fl. 288. — 155/2 ℄ St-Pétersb. fl. 230. — 159/2 ℄ Cubanka, fl. 265.

Seigle : 142/2 ℄ St-Pétersb. fl. 160.

AMSTERDAM, Mardi 22 Août. — Seigle : peu demandé et les prix tant soit peu à la hausse 152/2 ℄ Rostock sèche, fl. 180. — 151/2 ℄ de Danemarck, légèrement séché, fl. 174. — 151/2 ℄ de Poméranie, fl. 175. — 150/2 ℄ Danem. séché, fl. 177. — 150/2 ℄ Brab. fl. 170. — 152/2 ℄ idem, fl. 175. — 148/2, 150/2 ℄ du Rhin, fl. 170. — 140/2 ℄ d'Archang. fl. 150. — 152/2 ℄ de Wolgast, fl. 175, fl. 176. — 152/2 ℄ de Poméran. fl. 176. 151/2 ℄ de Limbg. suran. fl. 175. — 152/2 de Pomér. fl. 178, fl. 180. — 148/2 ℄ du Rhin, fl. 173. — 145/2 ℄ de France, fl. 170. — 152/2 ℄ de Rostock, fl. 181. — 152/2 ℄ idem légèrem. séché, fl. 185. — 148/2 ℄ de Poméran. fl. 170.

Orge : Également en faveur, avec des affaires suivies. 130/2 ℄ séché fin, de Danemarck, fl. 144, 145. — 127/2 ℄ de Courlande, fl. 150. 126/2 ℄ idem, fl. 154. — 127/2 ℄ idem, fl. 155. — 127/2 ℄ Liban, fl. 155. — Aux enchères publiques on a vendu une cargaison de Courlande légèrement avarié de fl. 141 à fl. 145. — Aujourd'hui on a fait 126/2, 127/2 ℄ Liban, fl. 153, fl. 154, fl. 155. — 126/2, 131/2 ℄ de Courlande, fl. 154, fl. 182.

GENÈVRE. . . . . fl. 19.00 } sans impôts et
do au degré d'Amsterdam. . 20.25 } sans futaille.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, Mardi 22 Août. — Il ne s'est manifesté aujourd'hui aucune variation importante dans les cours des fonds hollandais. Les intégraux seuls ont donné lieu à quelques opérations.

Les espagnols un peu plus faibles avec quelques transactions en 3 %. Les russes n'ont pas changé. Les autrichiens n'ont pas non plus éprouvé de variation.

ROTTERDAM, Mardi, 22 Août. — Avec peu d'affaires la plupart des fonds étaient offerts en baisse.

PARIS, Lundi 21 Août. — Il y a une inquiétude générale dans Paris dont on ne peut se rendre compte. On paraît craindre quelque mouvement, les postes sont renforcés et des troupes stationnent sur différents points de la capitale entr'autres sur les boulevards St-Denis et St-Martin, où il y a des bataillons de gardes mobiles. On disait à la bourse qu'il y avait des rassemblements du côté de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

Il s'est fait peu d'affaires ; les fonds étaient en général lourds. Le 3 % fermé à 43-50 en baisse de 50 c. sur samedi. Le 5 % à 71-50 en baisse de 25 c. l'emprunt à 71-25 ; également en baisse de 25 c.

A terme le 3 % ferme à 43-75 ; le 5 % 71-25 et l'emprunt à 71. Les actions de la banque de France ont baissé de 25 fr. à 1625. Les bons du trésor ont été négociés à 32 1/2 % de perte comme samedi.

Chemin de fer : Peu de changement dans les cours. Le Marseille est resté de 5 ; le Versailles rive droite et le Lyon de 2-50 ; le centre et le Tours Nantes de 1-25. Il y a, au contraire, baisse de 2-50 sur le Versailles rive gauche et de 1-25 sur le Bâle et le Nord. Le St-Germain et le Teste à Bordeaux ont été faits le 1er à 390 et le 2e à 45. L'Orléans, le Rouen, le Havre et le Bordeaux restent comme samedi.

Fonds étrangers : Les 5 % belges 1840 et 1842 n'ont pas varié. Le 4 1/2 % est monté de 1/4 % à 71 1/4, et l'emprunt romain de 4 1/2 % à 69. Le [illegible] de Naples est cotée à 74 en baisse de 2 % sur le dernier cours. [illegible] a fait de la passive espagnole à 2 5/8. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

ANVERS, Mardi 22 Août. — 2 heures. — Bourse bel faite peu d'affaires. — Fonds belges 5 %, ouvert à 77 P., a été traitée à 76 1/2, 76 et 75 3/4 P. ; do 4 1/2 % 70 P. ; do 2 1/2 %, ouvert à 38 1/4 A., a été traité 38 1/4, 38, 37 7/8 et reste 37 3/4.

Fonds espagnols : 5 % 83/8 % ; do 3 % dette intérieure 18 1/2 % fait 2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 1/8 % fait ; do 4 1/2 % 69 7/8 % [illegible]

BERLIN, Lundi 21 Août. — La tendance était très défavorable au commencement de la bourse, mais les cours n'ont pour ainsi dire point fléchi à la suite de quelques demandes, et le marché a fini assez ferme. — En général les transactions ont été fort restreintes.

FRANCFORT, Lundi 21 Août. — Les fonds d'Autriche ont fléchi comme à Vienne, mais ils ont trouvé beaucoup d'acheteurs au prix où ils étaient descendus. Les chemins de fer étaient aussi un peu lourds.

2 1/2 % métall., 37 1/4 ; chemin du Nord, 43 7/8 ; Actions, 1190.

MADRID, Mercredi 16 Août. — 3 % 20 1/8 à 20 au comptant (après la bourse), 19 7/8 A., 20 P. ; 5 % 10 1/2 au comptant (après la bourse) 10 5/8. — Dette sans intérêt 4 P. ; (après la bourse 3 3/4 A.) — Coupons 6 1/2 comptant. — Dette négociable 5 % 7 A. — Titres provisoires [illegible] que de St-Ferdinand 50 P. Escompte de billets, 4 3/4 à 5. — Changes : Paris 4-75 P. — Londres, 46 P. — Bayonne, 4-90 A.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 22 AOUT.

Dette act.	2 1/2	44 1/8	Dito	3	26	Certific. dit.	6[illegible] 59
Dito dito	3	52	Do int. à 6 m.	3	18 1/8	Pologne Cert.	4
Dito en liq.	3		Coup. Ardoin.		6 1/2 5/8	Lots Pol. fl.	300
Dito dito	4	68 1/8	Passive			Dito dito fl.	500
Emp. des L. C.	4	67 1/4	Deferred			Amer. Part. fl.	6
S. d'Aut.	3 1/4	70 1/2	Dett. diff. à P.		2 1/16	Dito Act. de B.	2 1/2
Soc. de C.	4 1/2		Portug. à L.	3	17 5/8, 11/16	Autr. Mét.	5 68
Lac de Harl.	4		Dito dito	4	18 1/8	Dito	2 1/2 35 1/2
C de fer du R.	4 1/2		Do int. à 16 cents			Dito	4
Ch. de fer Holl.			O. russe Hope.	5	96 1/8	Brés.	5 72 1/2
Dito	4 1/2	31 1/2	Dito dito	5	97 1/8	Dito 1843	5 70
Belgique	4 1/2		Certific. dito	5		N. Mexic.	5 16
Do Rothsch.	2 1/2	36 1/2 5/8	Dito dito	4		Peru	6
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dito	5	85 1/2	Insc. an-gr.-L.	6		Vente	2 1/2

BOURSE DE ROTTERDAM DU 22 AOUT.

PAYS-BAS. — Dette activ.	2 1/2	0/0	44 1/8	ESP. — Ard. int. L.	5 0/0
Dito dito	3	»		RUSSIE. — Emprunt	5 »
Dito dito	4	»	68 7/8	Stieglitz.	4 »
ESP. — Ard. de L. 170	5	»		AUTRICHE. — Certi. Mét.	2 1/2 »

BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT.

3 p. c. du compt		43	Belg. 3 p. 1836			CHEMINS DE FER.	
» fin cour.		43 75	» 2 1/2 1845			Paris St-Germ.	390
Emprunt 1847			Société génér.			Par. Vers. r. dr.	120
» fin cour.			Esp. dette act.			» » r. g.	100
5 p. c. an compt		71	» différée			» Orléans	660
» fin cour.		71 25	» nouv. 3 p.			» Rouen	436
Banq. de Franc	1625		» dette int.			Paris Nord	378
Caiss. G.	1000		Naples 5 p. c.		74	» Strasb.	348
Belg. 5 p. 1840		73	Rome Em. 1844		64	» Lyon	362
» 5 p. 1842		98				Zinc. Vieille M.	2250
» 5 p. 1845		71 1/2				» Gr. Montag.	

BOURSE D'ANVERS DU 22 AOUT.

Belg. C. [illegible]			Dito métal. 5			Dette d. fl. 1831	
bq B.	2 1/2		Dito 21/2			Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.			L. 250 L. 1839	330	A	Russie. Emp. à	
B. B.	2 1/2	33 1/2, 34 P.	Dito de f 500			Ans. H. C.	5
Emprunt	2 1/2	34	Por. L. de f 300	335	P.	Dito do nouv.	5
Dito	4	63 P.	Dito de f 500	246	A.	Prusse. Dito L.	
Dito	4 1/2	70 1/2, 69 1/2	Bade. Lots de			à Berl.	1832
Dito de 1840.	5	76 1/2, 76 P.	f 50 1840.			Nap. Cert. Falco	
Dito 1842.	5	73	Dito 1845.		100	Etat Romain.	5
Holl. Do act.	2 1/2		Esp. Ep. 1834	5	8 1/8		

BOURSE DE FRANCFORT DU 21 AOUT.

Métaliques	5	71 1/2 à 72	Métalliq. 2 1/2	37 1/2 à 3/8	Emp. 1839 1250
»	4	60 à 62	Banque	1190, 1210	Hollande
»	3	41 à 45	Emp. 1834 1500	118 1/2 P.	Espagne.

BOURSE DE BERLIN DU 21 AOUT.

Obligat.	3 1/2	74 à 7[illegible]	Ch. fer à Magdeb.		Hollande 2 1/2
Dito (Reine)	4	101 1/2 à [illegible]	Ch. fer à Stettin	88 1/2 P.	Lots de Pol. 300
Dito Stieglitz	4	81 1/2	Banque de Prusse	86 1/2 à 87 1/2	Dito 300
Ch. de fer rhén.		[illegible]			

BOURSE DE VIENNE DU 19 AOUT.

Métaliques.	5	81	Emprunt 1834	131 à 132	Act. de la Banq.	1000
»	4	69	» 1839	86 à 86 1/2	Lots de 500 fl.	
»	3	50	Ch. de fer Milan.	70	Dito de 250 »	
»	2 1/2	42	» du Nord.	103 1/2		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 22 AOUT.

Paris court		56 1/8	P	Naples 2/m		72	A
2/m		56 1/2	P	Vienne 6/S		32	P
Madrid 3/m.		210	A	Francfort 6/S.		98 1/2	A
Lisbonne 3/m.		41	A	S-Petersb. 2/m.		178 3/4	A
Gênes 2/m.		44 1/2	A				

Londres court. [illegible]
2/m. [illegible]
Hamb. court. [illegible]
2/m. [illegible]

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 AOUT.

COURS DE CLÔTURE.

PAYS-BAS. — Dette active			2 1/2	0/0	44 5/8
Dito dito			3	»	51 [illegible]
Dito dito			4	»	[illegible]
ESPAGNE. — Ardoins de L. 6[illegible]			5	»	[illegible]
Dito intérêt L. 6[illegible]			3	»	[illegible]
RUSSIE. — Emprunt [illegible] 1798 & 1816.			5	»	[illegible]
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques			2 1/2	»	[illegible]

A LA HAYE chez C. van der Mee.